



ÉVÉNEMENT

Un levier discret mais puissant dans le luxe

Dans le monde des sacs de luxe et de la haute couture, l'actionnariat salarié est moins développé que chez les géants du BTP. Mais LVMH, Hermès et consorts multiplient les plans qui peuvent rapporter gros du fait du niveau de leur capitalisation en Bourse.

Philippe Bertrand

Le cachemire ne rivalise pas avec le béton, en matière d'actionnariat salarié tout au moins. Pour autant, la valeur créée par les dispositifs de partage du capital de LVMH (propriétaire des « Echos »), Hermès et consorts n'est pas mince.

Alors qu'elles représentent plus de 25 % de la capitalisation boursière des 120 plus grosses entreprises cotées à la Bourse de Paris et alors que LVMH, Hermès et L'Oréal trônen à la tête du CAC 40, les marques de prestige n'ont ouvert que 0,9 % en moyenne de leur capital à leurs employés selon le panorama de l'actionnariat salarié établi par le cabinet Eres pour 2024. Seuls les secteurs de la biotechnologie et de l'industrie alimentaire font moins bien. Le BTP caracole en tête avec 11,3 %, un niveau atypique, les assurances arrivant derrière avec un taux de 4,2 %.

Quand Bouygues et Eiffage ont 22 % de leur capital détenus par leurs salariés, c'est moins de 1 % chez LVMH et 1,08 % chez Hermès. Le ratio monte à 2 % chez L'Oréal, le champion mondial de la beauté assimilé aux valeurs du luxe.

« Culture d'entreprise »

« Cela peut s'expliquer, indique un consultant. Les entreprises du luxe

sont très profitables. Elles offrent de bons salaires et distribuent beaucoup de participation et d'intérêtement [plus de 400 millions d'euros en 2024 chez LVMH, 235 millions chez Hermès, NDLR]. Par ailleurs, il s'agit de groupes contrôlés par des familles qui n'ont pas vraiment besoin de s'appuyer sur leurs salariés pour avoir un pôle d'actionnaires stable. » A titre de comparaison, les salariés sont les premiers actionnaires de Société Générale et de Vinci, avec respectivement 12 % et 11 % du capital.

Pour autant, les rois des sacs de luxe et de la haute couture ne négligent pas cette manière de renforcer le sentiment d'appartenance de leur personnel. LVMH a lancé en 2024 un plan baptisé « LVMH Shares » largement abondé qui a été souscrit par 50.000 salariés, soit 35 % des collaborateurs éligibles.

Hermès en est à son sixième plan depuis 2007 et à fin 2024, ce sont 70 % des collaborateurs qui sont actionnaires indique le sellier. Kering a lancé sa première opération d'actionnariat salarié en 2022. « Le lancement de ce programme est un signe de reconnaissance pour les efforts de nos collaborateurs et pour leur adhésion à notre culture d'entreprise », déclarait à l'époque

le président François-Henri Pinault, à l'unisson de ses concurrents.

L'Oréal a lancé cinq plans depuis 2018. Celui de 2024 « a rencontré une grande adhésion avec un taux de participation de près de 36 %, similaire aux plans précédents » indique le document de référence. Le dernier a été annoncé en juin dernier. Au total, 45.000 salariés sont actionnaires, soit près de la moitié des effectifs. Pour les employés des grands du luxe, la valeur de ces opérations n'est pas neutre, compte tenu de la valeur de leur entreprise. Un petit pourcentage de LVMH vaut 2,6 milliards d'euros et les 12 actions gratuites sur lesquelles portait le dernier plan d'Hermès plus de 24.000 euros. La part de 2 % du capital de L'Oréal représente 4 milliards d'euros. A titre de comparaison, 22 % de Bouygues ne vaut « que » un peu plus de 3 milliards. Le cachemire et les parfums valent plus cher que le béton. ■

50.000

SALARIÉS DE LVMH

ont souscrit au plan d'actionnariat « LVMH Shares », soit 35 % des salariés éligibles.





1,08 % du capital d'Hermès est détenu par ses salariés.

Photo Cobretti Marijo/Splash News/Abaca

